Cfdt: INTERCO

LE JOURNAL INTERCO

Trimestriel d'information des adhérents Interco-CFDT : n°219 • juin/juillet/août 2014 • 1 €

L'actu
- Congrès : retour de Marseille

Vie de la fédé
- Quarante ans de la fédération Interco
- Bienvenue au Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure
- Les cadres de l'administration pénitentiaire ont choisi la CFDT
- Contrats de développement

Justice
- La CFDT refuse de signer le protocole d'accord des services judiciaires !

Fiche juridique
- Candidature aux élections professionnelles

Bon anniversaire Interco

ISSN
9 771167 587109

Sommaire :

L'actu 4
- Retour de Marseille

Vie de la fédé 12
- Quarante ans : quel bel âge !
- La genèse d'un syndicalisme multi-branches au réformisme assumé

Justice 24
- La CFDT refuse de signer le protocole d'accord des services judiciaires !

Vie de la fédé 25
- Après les directeurs, c'est au tour des cadres de la Pénitentiaire de nous rejoindre

Vie de la fédé 26
- Et 1 et 2 et 3 contrats de développement

Vie de la fédé 28
- Bienvenue au Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure

Fiche juridique 31
- Le 4 décembre prochain, peux-tu te porter candidat(e) sur une liste CFDT ?

Le Journal Interco-CFDT
juin/juillet/août 2014

Trimestriel de la fédération Interco CFDT,
47/49 avenue Simon Bolivar,
75950 Paris cedex 19
Tél. : 01 56 41 52 52

www.interco.cfdt.fr

Prix du numéro : 1 €
Prix de l'abonnement : 6,80 €
Tirage : 62 000 ex.
Directeur de la publication :
Marie-Odile Esch
Responsable de la rédaction :
Claire Le Calonnec
Maquette et impression :
INCKÔO, Paris 17ème

CPPAP 091 3 S 05663
ISSN 1167-587X

Photo page 1 : © koya979 - Fotolia.com
Photo pages 12-23 : © Artenauta - Fotolia.com
Inckôo réalise ses prestations dans une éthique de respect du droit du travail et de l'environnement. Magazine fabriqué selon les normes environnementales de développement durable.

Cher(e) adhérent(e),

Que voilà des congés bienvenus après ce premier semestre bien rempli !

J'entends d'ici votre étonnement alors que pour bon nombre d'entre vous rien n'a vraiment changé… En fait, ce sont essentiellement des évènements « internes » à la CFDT qui se sont déroulés et souvent à ces occasions, ce sont quelques militants mandatés qui participent et non la majorité des adhérents. D'où notre volonté de partager un peu avec vous ces deux grands moments que furent le congrès confédéral de Marseille et le 2ème rassemblement militants en vue des élections professionnelles suivi d'un temps fort marquant : les 40 ans de la fédération. Dans un environnement marqué tant par l'implosion des partis politiques qui à coup de déballages d'affaires et/ou de « fronde » à la ligne majoritaire décrédibilisent toujours plus l'action politique et la sincérité de ses acteurs, que la difficulté de certaines organisations syndicales à donner de la cohérence à leurs actions (grève SNCF, etc.) le congrès de Marseille aura été vivifiant. Alors que tout semble se déliter, la solidité affichée de notre organisation syndicale rassure, cela donne confiance, motive et nous donne aussi une grande responsabilité.

Alors que tout semble se déliter, la solidité affichée de notre organisation syndicale rassure

Dans la même veine, se retrouver quelques heures pour partager le chemin parcouru depuis 40 ans par notre fédération et mesurer ainsi la constance de nos choix revendicatifs et la pertinence de notre organisation a constitué un temps fort, émotionnellement chargé aussi.

Tout cela nous donne des ailes pour poursuivre tous ces chantiers majeurs qui nous attendent.

Les élections professionnelles du 4 décembre bien sûr, la mise en place des métropoles et peut-être la mise en route des fusions de régions, en poursuivant le double objectif d'une amélioration de l'action publique vers les usagers et d'une sécurisation des parcours professionnels pour les agents des services publics. Je cite également le chantier au long cours de la refonte globale des grilles et l'architecture des classifications des emplois, la qualité de vie au travail avec une implication plus forte pour peser sur les organisations du travail, la liste est longue. Ces chantiers Interco ne nous font pas oublier, loin s'en faut, toutes les actions à mener avec la confédération pour infléchir cet insupportable constante du chômage et son lot de désespérance. Oui ! nous avons une grande responsabilité, c'est la raison pour laquelle nous restons obstinément convaincus que c'est en nous développant, en nous nourrissant des réalités d'adhérents toujours plus nombreux que nous gagnerons en efficacité et obtiendrons des résultats.

Bonne lecture et très bonnes vacances d'été.
Avec mon amitié.

Marie-Odile Esch

Marie-Odile Esch,
Secrétaire Générale

Feuilletez directement le Journal sur votre tablette en flashant le QR Code !

http://www.calameo.com/read/0013412940303dbdfd77a?authid=hR0jyn4TqyKi

Retour de Marseille

À Marseille, du 2 au 6 juin, 2 500 participants dont 150 délégués des syndicats Interco présents au congrès confédéral ont confirmé la bonne santé de la CFDT.

La confédération et les militants de PACA ont bien fait les choses pour accueillir les participants au 48e congrès de la CFDT allant jusqu'à réserver une semaine ensoleillée coincée entre un mois de mai maussade et le sévère épisode orageux qui l'a suivi.
Comme à l'accoutumée, entre son lever et son coucher, la plupart des congressistes n'auront pu apprécier le soleil qu'à l'occasion des quelques pauses (gourmandes) qui ont émaillé ses journées particulièrement bien remplies.
Les deux premières journées consacrées au rapport d'activité n'auront toutefois permis qu'à quatre de nos 71 syndicats présents de prendre la parole à la tribune où plus de 120 intervenants se sont succédé durant six minutes chacun !

Les syndicats à la tribune

Patrick Pégé pour **Interco 44** eut ainsi l'occasion de s'inquiéter des effets sur la fonction publique de la loi MAPAM qui a succédé à la RGPP, d'aborder avec circonspection la réforme territoriale qui s'annonce, si les conditions de sa réussite n'étaient pas réunies tant pour les agents que pour les usagers. Incidemment, le syndicat a interrogé l'adéquation de la structuration CFDT au regard des changements annoncés, lesquels ne doivent pas relever de la seule ambition de la diminution de la dépense publique, celle-ci se traduisant d'abord par une rigueur salariale « *que ne s'appliquent ni la haute administration ni les élus !* » (*applaudissements*).

Catherine Crespy d'**Interco 34** alertait à son tour sur l'inquiétude des équipes syndicales concernées par l'irruption des maires FN ou apparentés comme à Béziers dont le maire recevant les OS de la commune annonçait avoir été syndiqué à la CFDT durant sa carrière de journaliste ! Ambiance.
Pour son syndicat aussi, il s'agit de « *tirer la sonnette d'alarme sur les réformes en cours en raison des craintes qu'elles font peser sur les agents* » craintes sur lesquelles surfent les autres OS.

Françoise Riou au nom d'**Interco-SPP** a voulu réaffirmer la place centrale du syndicalisme d'adhérents au sein de la CFDT par opposition au syndicalisme de représentation qui privilégie

© Olivier Mourot

Marseille, le vieux port à 7h le matin où sont situés la majorité des hôtels où logent les congressistes.
Une nouvelle journée commence

l'expression des salariés. « *L'adhérent et le militant sont le muscle de notre action syndicale !* » s'est-elle exclamé ajoutant que se contenter de « *faire ce que demandent les salariés va à l'encontre du syndicalisme d'adhérents* ».

Lionel Mori pour **Interco 21** a pris la parole en dernier au nom de son syndicat en même temps qu'il s'est fait le porte-parole de la frustration des autres syndicats Interco privés de tribune. Il a insisté sur l'importance de ne pas entretenir de confusion entre engagement politique et syndical à tous les niveaux de notre organisation. Il a fait part des difficultés que son syndicat rencontre dans ses relations avec son UD et son URI « *les syndicats de la fonction publique doivent trouver leur place dans*

Le grand hall du congrès où partenaires et services confédéraux se présentent aux participants

l'interpro » et, comme ses prédécesseurs, a souligné l'inquiétude générée par l'annonce des réformes en cours sur les agents. Même si ces réformes sont jugées nécessaires « *ne négligeons pas l'humain* ».

Bien sûr, nous ne rapportons ici que quelques-uns des points saillants de ces interventions qui figurent dans leur intégralité sur le portail Interco, accompagnées des textes des interventions prévues par nos syndicats qui n'ont pu monter en tribune.
Nous vous faisons grâce, dans ces colonnes, des innombrables interventions qui, sur divers modes et sur tous les tons souvent amers mais aussi humoristiques, tiraient les cornes à la désormais célèbre gazelle dont une effigie est venue quelque temps égayer la tribune. N'en rajoutons pas.

Il est revenu à notre secrétaire Générale, Marie-Odile Esch, très applaudie, de s'exprimer au nom de la fédération pour partager avec la salle la difficulté dans laquelle notre organisation se trouve pour construire des réponses pertinentes pour le plus grand nombre dans un contexte économique, social, économique et politique qui apparaît très dégradé. (Lire encadré).

Une place revint encore à notre fédération lorsque Jean-Marc Bailleul, secrétaire général du **Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure** (SCSI) invité par la confédération, vint présenter son syndicat à l'ensemble des congressistes. Un syndicat de policiers, métier malmené et décrié au moins autant qu'il est réclamé. « *Nous sommes fatigués que le thème de la sécurité soit instrumentalisé par les politiques depuis tant d'années* » s'est-il exclamé, appelant également au droit de se syndiquer pour les gendarmes qui doivent entrer dans le droit commun européen.
Heureux de partager les valeurs et les pratiques de la CFDT pour un dialogue social rénové dans un milieu professionnel très marqué de corporatisme, il conclut son intervention sur un clin d'œil qui lui valut une ovation hilare des congressistes « *Nous sommes tout nouveaux à la CFDT mais après tout ce que j'ai entendu ici sur Gasel on peut peut-être vous aider… en matière de fichiers, nous, on en connaît un rayon* ».

Le mercredi, au lendemain de la soirée qui vit la fédération inviter les délégués de ses syndicats pour un apéro dînatoire dans un très obscur club de fitness marseillais [1], la matinée était consacrée à deux tables rondes. La première, consacrée au progrès social dans la mondialisation accueillait notamment Pascal Lamy [2] qui fournit aux congressistes l'éclairage rare et passionnant d'un acteur international de haut niveau. On se référera, comme pour la suivante consacrée au dialogue social dans la fonction publique, aux vidéos mises en ligne par la confédération.
Cette seconde table ronde permit d'applaudir dans leurs œuvres, les militants d'**Interco Drôme-Ardèche** filmés à l'occasion d'une action de développement et de négociations avec les élus locaux en anticipation du regroupement de collectivités et couronnées de succès.

[1] *Ben oui, mais sans les appareils de muscu !*
[2] *Ex-directeur de l'OMC.*

© Olivier Mourot

Jean-Marc Bailleul, secrétaire général du Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure (SCSI) invité par la confédération

Priorité à la syndicalisation

Laurent Berger ouvrit sa réponse aux interventions des syndicats par un constat « *Nous avons vécu un grand moment de démocratie* » puis il a exhorté les militants « *à combattre les manifestations de repli national* ». Durant ce mandat l'action de la CFDT s'est étendue significativement à l'échelle européenne et au sein du syndicalisme international « *nous nous engageons avec les ONG pour le respect du droit du travail dans les pays émergents* » soulignant que « *seul l'échelon européen nous permettra de peser dans les échanges mondiaux* ».
Alors que la CFDT a conclu 10 ANI en 4 ans, face aux pratiques syndicales qui se cantonnent à la

Intervention de Marie-Odile Esch au congrès confédéral de Marseille au nom de la fédération Interco

© Olivier Mourot

À la tribune du congrès, Marie-Odile Esch intervient sur le rapport d'activité au nom de la fédération

Les 4 années du mandat qui s'achève auront, une fois encore, mis notre syndicalisme à l'épreuve et ce n'est pas faire preuve de pessimisme mais de lucidité de dire que celui qui s'ouvre sera sans doute du même acabit.
Au cours de ce mandat, nous avons pris la pleine mesure de la mutation profonde que nous sommes en train de vivre, à l'échelle mondiale, remettant tous nos schémas en question, ébranlant nos certitudes et ce que nous considérions comme acquis, mais renforçant nos convictions, notamment celle consistant à vouloir contribuer par la force de nos propositions à cette mue sans y sacrifier notre part d'humanité.
Tous les choix que nous avons portés reposent sur la nécessité de nous projeter en offrant des perspectives au plus grand nombre dans un contexte socio-économique sinistré et un contexte politique en totale déliquescence.
Notre problème et il est de taille, reste notre difficulté à traduire ou faire traduire nos engagements en résultats visibles pour tout un chacun. La perte de confiance dans la parole donnée et entre les acteurs réactive le doute du choix conventionnel qui reste pourtant la seule voie nous permettant de ne pas tout attendre de l'État.
L'abstention massive lors des derniers scrutins semble révéler la frustration de cette attente déçue et constitue un danger réel pour toute démocratie représentative.
Dans ce paysage, où la peur du changement devient synonyme de déclassement généralisé, la flambée des scores du Front National n'est pas la résultante d'une société qui va mal, elle en est le symptôme.
Au-delà de sa conquête de 14 municipalités et de son résultat implacable aux élections européennes qui démontre si besoin était encore, l'installation durable de ce parti dans le paysage politique français, le Front National, via son habillage et sa dialectique « dédiabolisée », surfe sur cette volonté d'apparaître comme le seul refondateur et garant de l'État providence.
Alors, si cela doit impérativement interroger les partis traditionnels quant à leur incapacité à trouver des réponses au mal-être dans notre pays et à se rénover dans l'élaboration de projets de société, cela doit aussi continuer à interroger le syndicalisme qui à l'évidence, n'arrive pas à convaincre massivement que ses engagements et son action contribuent à la construction d'une amélioration durable des parcours de vie.
C'est en retrouvant le goût du débat et de la confrontation d'idées, en démontrant à travers nos pratiques que la richesse d'une proposition se nourrit de la différence que nous combattrons, y compris dans nos rangs, la perméabilité aux discours frontistes et que nous éviterons que le XXI ème siècle ne devienne synonyme : de régression sociale et démocratique, de retour à l'obscurantisme et aux pires systèmes politiques conduisant à tous les excès.
La posture dans la contestation et le refus du changement frisant parfois la caricature des autres acteurs syndicaux nous isole dans notre vision du syndicalisme d'engagement. Et si l'apparente unité syndicale d'un 15 mai par exemple dans la Fonction Publique peut rassurer nos militants, elle peut aussi nous poser des problèmes d'identification de notre singularité surtout en période de campagne électorale.
C'est bien parce que le service public, dans toutes ses composantes, est plus que jamais une chance pour la France qu'il nous faut exiger un nouveau modèle de développement redéfinissant notre action publique et ses acteurs ; un modèle qui doit reconnaître le service public et ceux qui le mettent en œuvre comme des acteurs du redressement de la France et non comme la cause du déficit public et une variable budgétaire et financière du pacte de responsabilité.
La fédération Interco n'a pas peur de dire haut et fort : la dépense publique ne fait pas partie du problème mais de la solution, le service public est lui aussi créateur d'investissements, de richesses, d'emplois, d'avenir. C'est dans cet esprit, en nous appuyant sur la diversité et l'identité de notre champ fédéral, que nous abordons la nouvelle réforme de l'organisation territoriale de la République.
L'évolution des collectivités territoriales et celle de l'administration territoriale de l'État ne peuvent plus être pensées séparément comme c'est le cas aujourd'hui. Elles doivent être synchronisées dans le cadre d'une réflexion plus ambitieuse sur la manière dont, demain, l'action publique sera réellement ***coproduite*** *entre les collectivités publiques et avec l'ensemble des opérateurs dans, pour, avec et sur un territoire dont les frontières doivent pouvoir s'adapter à la nature de la demande.*
Résoudre l'équation de la transformation sociale garante de progrès durables sans renoncements est un véritable défi pour nous. « L'acceptable » ? Cela semble rester la seule question à résoudre pour redonner du sens, des objectifs, des envies d'agir et nous ouvrir individuellement et collectivement un horizon. Le gouvernement et la totalité des acteurs politiques, syndicaux et associatifs sont au pied du mur. Le travail de proximité, d'écoute et de recherche de solutions au plus près de ce que vivent les salariés semble dans tous les cas la méthode la plus appréciée. Elle devrait porter ses fruits aux élections professionnelles et redonner du sens au syndicalisme d'adhérents.
Cela nous encourage à poursuivre inlassablement ce long travail de mutation sociale que nous vivons.

protestation conservatrice « *pour la CFDT, le dialogue social ce n'est pas le problème mais la solution. Le syndicalisme d'engagement, c'est le syndicalisme de résultats* ». Reprenant le mot d'un congressiste, il regrettait l'attitude du patronat « *nous pouvons parfois penser que le patronat ne nous mérite pas* » ; Il appelait à une fiscalité plus juste « *moins d'impôts indirects qui pèsent sur les plus modestes et un impôt sur les revenus refondé* ».
Anticipant sur la résolution d'orientation, il appelait à l'émergence d'un nouveau modèle économique écoresponsable et à des politiques publiques volontaristes et porteuses de sens. Il conclut sur la nécessité pour la CFDT de faire

© Olivier Mounot

2 400 participants réunis dans la salle du

de la syndicalisation la priorité des quatre prochaines années « *parce que le rapport de force, pour nous, c'est le syndicalisme d'adhérents* ». Et le rapport était approuvé avec 85,88% des mandats.

Modifications statutaires

Pour la première fois depuis 1964 le congrès a été invité à modifier le préambule de nos statuts. Cette modification supprime la référence à l'humanisme chrétien, notion qui avait été inventée en 1964 pour apaiser les nostalgiques de la doctrine sociale de l'église à l'origine de la CFTC.
« *Non que nous reniions ce passé – au contraire – la conclusion du nouveau préambule affirme notre fidélité aux traditions humanistes et à notre histoire* » avait argumenté Laurent Berger.

Les statuts de la Cnas ont également été modifiés au cours de ce congrès. À partir du 1er janvier 2015, la Cnas accompagnera les syndicats qui le souhaitent à constituer leur dossier juridique ; les démarches de conciliations seront prises en charge financièrement et le niveau d'indemnisation des adhérents en cas de grève sera doublé.
La Cnas financera par ailleurs les actions innovantes des syndicats en direction des salariés des entreprises et collectivités publiques les plus éloignés du syndicalisme, ainsi que les nouveaux services aux adhérents créés par la CFDT.

En route pour 2018

Le jeudi 5 juin, c'est à la secrétaire générale adjointe de la CFDT, Véronique Descacq qu'il revint de présenter la résolution de la CFDT pour le prochain mandat, intitulée « *Un nouveau modèle de développement porteur de progrès social pour tous* ».
Dans la continuité des précédents congrès, ce nouveau modèle social et économique se donne pour priorités « *la justice sociale, la lutte*

48e congrès de la CFDT à Marseille

Une appli pour vos smartphones

Ce congrès a été l'occasion du lancement d'une nouvelle application CFDT pour les smartphones sous IOs ou Androïd. Ciblée militants, elle offre un accès sophistiqué aux diverses informations disponibles sur le portail confédéral.

contre les inégalités, la solidarité, la démocratie, l'émancipation, la responsabilité ».

Il appelle à un engagement financier européen puissant dans l'innovation et la qualité, à la défense du modèle social, la promotion de services publics « *essentiels au redressement du pays* », au dialogue social dans le public comme dans le privé « *seul le dialogue social est à même de porter les réformes profondes dont notre pays a besoin pour rebondir* ».
L'innovation devra aussi se décliner au sein de la CFDT par la formation syndicale, l'accompagnement des jeunes sections par les syndicats, le travail en réseau et la mutualisation des moyens.

Vinrent alors les débats sur les amendements : 18 au total qui s'échelonnèrent jusqu'au vendredi matin. Heureusement que depuis Tours, les votes sont comptablisés grâce à des boîtiers électroniques ! Aucun d'entre eux n'a été adopté contre l'avis du rapporteur. Ce fut ainsi le cas de l'amendement porté par notre syndicat Drôme-Ardèche s'insurgeant contre l'usage abusif de l'expression des « *temps tout au long de la vie* ». Argumentation brillante reconnaissons-le mais qui ne suffit pas à convaincre une assistance sans doute plus prosaïque.

On signalera aussi l'adoption de trois amendements soutenus par le Bureau National.
Le premier dénonce la politique systématique de déficits publics depuis près de quarante ans, génératrice d'une dette trop importante.

Vendredi 6 juin. Le congrès vient de s'achever, sous le cagnard, les délégués la valise en laisse

© Olivier Mourot

Plus de 2 000 couverts servis en 40 minutes. Une autre performance en marge du congrès confédéral

Le second veut faire obligation aux employeurs de s'assurer du respect du droit à la déconnexion,
Le troisième préconise l'établissement d'un socle commun pour l'ensemble des entreprises composant une chaîne de valeur autour de la participation et de l'intéressement.
La résolution d'orientation a été adoptée par 87,24 % des mandats.

Vint le moment de l'élection du nouveau BN où outre Marie-Odile réélue, Claire Le Calonnec fit brillamment son entrée puis celle de la nouvelle Commission Exécutive qui vit sans surprise Laurent Berger reconduit dans son mandat de Secrétaire Général accompagné d'une équipe renouvelée, rajeunie et féminisée avec l'élection de Jocelyne Cabanal, Marylise Léon et Inès Minin inaugurant ainsi une CE où hommes et femmes sont à parité.

50 ou 95 bougies ?

On ne fera pas l'impasse sur la soirée festive animée, goûteuse et sonore du jeudi qui fut l'occasion de célébrer avec quelques mois d'avance les 50 ans de la création de la CFDT et partant, les 95 ans de son histoire née en 1919, année de la création de la CFTC dont elle est la continuation.
Jeunes et moins jeunes ont ainsi pu, au cours de ce repas, s'offrir un bain de nostalgie ou de découverte en suivant la rétrospective multimédia de ces années d'actualités de toutes natures glissant insensiblement du noir et blanc à la couleur… orange évidemment.

Discours, remerciements (mérités), applaudissements, standing ovation, la nostalgie n'a pas été de mise au moment de conclure ce 48e congrès.
« *Je sais la dureté de la tâche qui nous attend*, a déclaré Laurent Berger. *Le chemin du syndicalisme d'engagement est escarpé. Il nécessite de prendre des risques* ». Mais cette prise de risques ne semblait pas devoir faire peur à l'ensemble des congressistes qui, sous le cagnard et la valise en laisse, s'apprêtaient à quitter Marseille ce vendredi 6 juin pour quatre nouvelles années de batailles à mener et à gagner.
À commencer par celle de la représentativité mais c'est une autre histoire.

Olivier Mourot

L'essentiel de ce congrès est à voir et à revoir en vidéo sur le portail CFDT :

http://www.cfdt.fr/portail/congres-2014/le-congres-au-jour-le-jour-srv1_205274

© Olivier Mourot

Au nombre des invités à ce congrès des 50 ans de la CFDT, un grand ancien : Edmond Maire

© Olivier Mourot

C'est la fin de ce 48e congrès sous les applaudissements, les vivas et la tornade de confettis orange

Quarante ans : quel bel âge !

Si la CFDT aura 50 ans cette année, notre fédération a passé ses 40 années d'existence ce mois ci. Pour l'occasion, elle a tenu à souffler ses bougies en compagnie des secrétaires généraux de ses syndicats et de grands anciens aux idées pas si vieilles que ça.

Près de 150 responsables de syndicats et militants, certains encore tout verts et d'autres plus chenus, se sont retrouvés mercredi 25 juin dans la salle du Conseil National Confédéral à Paris, à l'occasion d'une matinée consacrée à l'évocation des quarante ans de notre fédération.
Plusieurs séquences, souvent émouvantes, se sont succédées tout au long de cette matinée introduite par Yves Letourneux et animée par Christine Marchetti.

Il revint au *grand chef* Laurent Berger, d'ouvrir par quelques mots sympathiques et mâtinés de traits d'humour cette matinée. Il y évoquait la fonction reconnue de poil à gratter de notre fédération et son engagement constant dans la promotion de la syndicalisation et du syndicalisme d'adhérents si justement mis à l'honneur lors du congrès confédéral à Marseille.

Deux tables rondes réunissant plusieurs militants des décennies précédentes ont décrit à l'assistance particulièrement attentive, les conditions de leur engagement et de celui de la fédération dans un contexte difficile.

D'abord la création dans la douleur de la fédé, présentée comme un *quartel de syndicats* suspicieux les uns à l'égard des autres. La première décentralisation ensuite, vécue par les agents de l'État comme un déclassement, aux affaires sociales notamment. Ces

Jacques Nodin et Marie-Odile sous les acclamations de l'assistance

Au début : un quartel de syndicats

professionnels craignant l'instrumentalisation de leurs missions par les politiques locaux. Les « communaux » de l'époque, déjà rompus aux confrontations avec la classe politique territoriale, les ont vite rassurés. Façon de souligner par là, la spécificité et la pertinence de la fédération Interco qui réunit autour de missions partagées, salariés du secteur privé en délégation, agents de l'État et de la territoriale.
Didier Gounet, pour sa part, évoquait le combat de la CFDT durant les années 80, minoritaire mais éminente au sein de la police nationale pour la promotion d'une police républicaine respectueuse des libertés publiques.

Le récit des conditions de la création de la fédération Justice éclairait d'un jour particulier ce secteur qui a rejoint Interco en 2000. Une fédération créée par une bande de jeunes – femmes beaucoup – et soucieuse de contribuer à la construction d'un corpus de réflexions sur les missions de la justice et la place des professionnels.

On ne passera pas sous silence les trois interventions, chacune ovationnée, des secrétaires généraux de la fédération. Le tabac de Jacques Nodin, méridional disert et truculent dépeignant avec vigueur ces années qui de 77 à 92 le confrontèrent à la fois au syndicalisme corporatiste à l'extérieur et aux rugueux *gauchistes* en interne. La véhémence d'Alexis Guénégo, secrétaire général entre 1992 et 2005, fervent partisan de la décentralisation qui a profité de cet anniversaire pour s'insurger contre les conditions de la mise en chantier de la nouvelle organisation régionale par le pouvoir actuel (lire ci-après).

Marie-Odile Esch conclut en rappelant l'exigence constante de la fédération pour s'inscrire dans un dialogue social constructif que bien souvent les politiques proclament mais lui refusent. Elle réaffirme qu'on ne réglera pas la dette publique en supprimant des agents publics ni en réduisant la surface de la puissance publique. Comme elle l'a proclamé à Marseille : le service public n'est pas le problème mais participe des solutions à la crise.

Enfin et pour conclure Frank Georgi, certainement le plus fin connaisseur de l'histoire de la CFDT est venu présenter le (gros) bouquin [1] que Romain Vila a consacré à la genèse et aux trente premières années de notre fédération. Annoncé déjà en 2011, il aura donc fallu attendre trois années supplémentaires pour qu'il sorte enfin de l'imprimerie. Le tout, comme il convient, s'est clôturé autour d'un apéritif déjeunatoire [2] avant que ne reprenne l'habituel ballet de petites valises des délégués venus fêter un bon anniversaire à Interco.

Olivier Mourot

40 ans: INTERCO

Bon anniversaire Interco dans la salle du CNC

[1] *473 pages quand même !*
[2] *Cela se dit ? Mais oui !*

40 ans de la fédération Interco-CFDT : intervention d'Alexis Guénégo

Bon anniversaire. *Bon anniversaire à toutes les générations de la fédération, à tous les âges de sa vie. Bon anniversaire, bien sûr et surtout à vous qui aujourd'hui êtes et faites la fédération.* ***À vous qui en êtes responsables****, je veux vous dire une chose :* ***vous avez de la chance****. La réforme territoriale qui s'engage vous donne, une nouvelle fois, l'année de vos 40 ans, une formidable occasion de vous projeter dans l'avenir. Vous êtes, de toutes les fédérations de la CFDT, la fédération de la décentralisation. La décentralisation de 1982 a donné un souffle extraordinaire à la fédération. Elle a été déterminante dans sa construction, dans sa cohésion politique et organisationnelle. La réforme territoriale est de nature à vous transmettre un nouveau souffle, peut-être d'une encore plus grande ampleur, et cela en raison de son volet régional sur lequel je veux insister.*

Rappelons-nous la première décentralisation. Nous, CFDT, étions déjà, avec Gaston Defferre, pour une place prépondérante donnée aux régions. Je garde en mémoire le travail considérable de la branche des départementaux suite au congrès fédéral de Bombannes fin 83 sous l'autorité d'Isabelle (Kittel) que je salue et nos échanges fructueux au sein du conseil de branche des départementaux, n'est-ce pas Yves-Marie ?

D'abord, le rapport, il faut bien dire quelque peu désuet, de Mitterrand aux territoires a fait que le département a été privilégié.
Et puis, surtout, force est de constater que 30 ans de décentralisation n'ont pas pour autant fondamentalement changé le rapport à l'État dans le pays, ce qui reste pour moi une énorme interrogation. De ce fait L'État et la gouvernance du pays n'ont pas fondamentalement évolué.

Alexis Guénégo, secrétaire général de la fédération de 1992 à 2005 dédicace le livre de l'histoire de la fédération à l'issue de son intervention à la tribune

C'est pourquoi, cette réforme recouvre des enjeux considérables. Toute la question étant : ces enjeux peuvent-ils être atteints en France ?

Un enjeu économique bien sûr

On l'aurait presque oublié, le développement économique est pourtant le domaine principal d'intervention des régions depuis la loi du 2 mars 1982. Cela a-t-il apporté au pays une nouvelle prospérité économique créatrice d'emplois et de richesses ? Avec un déficit du commerce extérieur persistant mois après mois et un taux de chômage des jeunes, véritable scandale depuis des dizaines d'années, vous connaissez la réponse à cette question. L'État jaloux de son pouvoir s'est bien gardé à ce jour de créer les conditions d'une puissance économique des régions.

Un enjeu démocratique

Nous sommes un pays où l'élection tous les 5 ans d'un personnage providentiel au suffrage universel direct est devenu l'alpha et l'oméga de la vie démocratique et occupe tout l'espace national, tout le temps, durant les 5 années d'avant l'élection et durant les 5 années d'après qui sont elles-mêmes déjà les 5 années qui précèdent

l'élection suivante. La question est donc de savoir si dans le pays peut prendre place et s'ancrer durablement un autre niveau de pouvoir dont le poids sera tel qu'il deviendra aussi un autre rendez-vous démocratique majeur pour l'avenir du pays tout entier et de ses habitants.

Un enjeu pour réformer l'État

Nous en avons fait l'expérience. En France, l'État ne peut se réformer de lui-même. RGPP, MAP, les sigles changent, l'État lui ne change pas. Il se reproduit à l'identique. Il faut maintenant un élément extérieur fort pour changer la donne et le contraindre de fait à se réformer.

Un enjeu pour modifier le pays en profondeur

La religion du pouvoir central qui prétend pourvoir à tout est dans les gênes de ce pays. C'en est à un point, que sous couvert d'égalité, la France dans sa gouvernance a troqué l'universalité pour l'uniformité et cela pour son propre malheur. En voulant être omnipotente, elle est devenue impotente. De Florange à l'écotaxe, l'actualité est ponctuée de ses échecs.
Ah cette France incorrigible qui voit dans les spécificités et les identités, dès lors qu'elles s'exercent sur son sol, autant de menaces pour la République une et indivisible ! Faut-il qu'elle soit peu sûre d'elle même pour engendrer de telles crispations, jusque l'incapacité même à concevoir et à intégrer la diversité dans sa gouvernance.
Comme l'a montré et démontré la grande historienne Mona Ozouf, « La France a toujours vécu d'une tension entre l'esprit national et le génie des pays qui la composent, entre l'universel et le particulier. » À quelles conditions combiner les attachements particuliers et l'exigence de l'universel ? En d'autres termes, comment vivre heureusement la « composition française » ? selon l'heureuse expression de Mona Ozouf et titre de son livre que je vous recommande chaudement. Voilà une question au cœur de cette réforme.

Vous l'avez compris, pour moi, cette réforme est la mère de toutes les réformes.

Hélas, le 2 juin au soir, nous avons découvert, incrédules, une carte régionale dont on chercherait en vain la vision stratégique au service du pays. Celui qui en a décidé, a procédé avec une insoutenable légèreté, ajoutant au fait du prince, l'incohérence de ses décisions. Ainsi, à titre d'illustration, une façade atlantique fragmentée alors que la France est pourtant dépourvue d'une politique maritime qui lui fait tant défaut. Avec des conséquences en cascade jusqu'à l'intérieur du pays, par une sorte de domino dévastateur. Prendre la mesure de ce qui s'est passé à l'aune de la 16ème et dernière anaphore est encore plus cruel : « Moi, Président de la République, j'essaierais d'avoir de la hauteur de vue pour fixer les grandes orientations, les grandes impulsions. Mais en même temps, [...], j'aurai toujours le souci de la proximité avec les Français ». Or, à quoi a-t-on assisté ? À tout l'inverse. Le mépris du pays réel mis en coupe réglée sur un coin de table au gré des interventions et des calculs politiciens. Il s'agit quand même de l'organisation du pays, cela pour des dizaines d'années, et il s'agit des dynamiques que l'on sera capable de créer ou pas d'ailleurs, pour le redresser économiquement, pour le rénover démocratiquement, pour l'avenir de ses enfants.

L'avenir n'est pas encore écrit. En écho au journaliste Claude Weil, je dirais : si l'on constate que d'alternance en alternance et d'échecs en désillusions, la vie politique nationale n'est plus que la chronique de l'impuissance d'un pouvoir central étouffé sous l'accumulation des problèmes jamais résolus, miné par la défiance des électeurs ; si l'on estime que le pays a besoin de décentralisation comme les plantes ont besoin d'eau, alors le pays n'a pas le droit de rater un tel rendez-vous.
Cela signifie des régions puissantes, cohérentes géographiquement, avec une identité de projet, un pouvoir de décision, un budget conséquent. Des régions fondées sur la considération des habitants et des citoyens, sur un territoire vécu, gages de mobilisation et de dynamiques. Des régions qui donnent envie en favorisant un sentiment d'appartenance.

Conclusion

J'ai formulé tous les espoirs que, pour ma part, j'ai envie de mettre dans une telle réforme Vous voyez aussi que « c'est pas gagné ». J'ai commencé en disant que vous aviez de la chance. Je continue à le croire. Vous avez aussi du travail et une responsabilité pour que cela en soit vraiment une pour vous et pour le pays. ***Je forme le vœu que la CFDT qui sait pratiquer un syndicalisme de mouvement saura être à la hauteur pour mettre la réforme sur de bons rails et faire qu'elle soit une nouvelle donne pour le pays****. Soyez audacieux et opiniâtres. Forts de l'expérience collective engrangée au cours de notre histoire, saisissez- vous de cette réforme à bras le corps pour emmener la fédération loin et devant, au service des salariés, au service de la société toute entière et de chacun des individus qui la composent.*

Je vous remercie de m'avoir écouté. Bon anniversaire.

Alexis Guénégo

40 ans: INTERCO

La genèse d'un syndicalisme multi-branches au réformisme assumé

Histoire de la fédération Interco CFDT, du front populaire au début du 21ème siècle

L'auteur de cet article était déjà présent au premier congrès constitutif de notre fédération, il y a 40 ans. Pour nos lecteurs, Guy a lu en avant-première le (gros) bouquin que Romain Vila consacre à l'Histoire de la fédération Interco.
À lire avant… de le commander ?

Disons-le tout net cet ouvrage de 500 pages n'est pas un roman de gare, c'est un livre dense et fort documenté : presse syndicale, discours, textes de congrès, témoignages… Ce n'est pas une brochure de communication qui chercherait à vendre une « marque syndicale ». C'est un ouvrage universitaire avec toute la rigueur que cela signifie ; son propos joue la transparence, ne tait pas les conflits internes s'agissant de débats importants au sein d'un syndicalisme qui approfondit progressivement son choix du réformisme, y compris à travers des épisodes parfois très difficiles.

Ce livre est une invitation au voyage en remontant aux origines, jusqu'aux années 30 pour certains, de divers syndicats nationaux ou petites fédérations, sous la bannière CFTC puis CFDT en 1964, regroupés en 1974 ou plus tard, pour constituer la fédération Interco CFDT, devenue depuis l'une des plus grandes de la confédération CFDT.
Dans un premier temps nous est contée l'histoire parallèle de syndicats d'origines professionnelles éparses (communaux, pompiers, personnels des HLM, agents départementaux, personnels des préfectures, police nationale, Affaires sociales, services concédés des eaux etc.). Dans un second temps c'est leur histoire commune au sein d'une même fédération et enfin, dans un troisième temps, on suit la croissance de cette fédération « absorbant » d'autres organisations CFDT (Affaires étrangères, Justice, …), sans oublier les personnels transférés de l'État vers les collectivités tels les agents techniques de l'Éducation nationale en 2004.
Dans les syndicats c'est comme dans toutes les organisations humaines, il faut du temps pour « digérer les fusions » !

L'explication de fond de ces regroupements tient à la politique constante de la confédération CFDT qui recherche des fédérations professionnelles de taille suffisamment grandes pour être relayées par des syndicats locaux ayant de réelles capacités d'action sur le terrain. Dans le cas d'Interco ces syndicats sont pour la plupart départementaux. Les logiques qui sous-tendent ces regroupements ne sont pas aisées à comprendre pour un profane, l'axe de la fédération Interco étant en gros celui-ci : collectivités territoriales – ministère de l'Intérieur – services concédés – travail social – ministère des affaires sociales – autres « petits » ministères… N'y cherchons pas trop de rationalité.

Ces histoires séparées puis commune sont racontées avec ses moments de fièvre, par exemple à la Libération avec ses épisodes d'épuration excessive dans les préfectures, ou au moment de la guerre d'Algérie avec ses déchirements quand des syndicats de communaux étaient

implantés aussi là-bas, ou en 1964 au moment de l'évolution majoritaire de la CFTC à la CFDT avec les scissions de camarades qui ont voulu rester à la « CFTC maintenue », ou en 1968 avec les tensions entre policiers et manifestants avec le rôle médiateur tenu par le syndicat CFDT des agents de police, ou au moment de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, avec une CFDT tiraillée entre le dogme de l'indépendance syndicale et le désir de contribuer à un changement historique, ou en 1995 et 2003 au moment du départ de plusieurs syndicats locaux Interco opposés à la position réformiste des directions fédérale et confédérale sur les réformes des retraites.

Cette histoire est racontée par un universitaire en science politique Romain Vila à travers l'histoire de France politique et sociale, ses embrasements, ses doutes, ses grandes réformes, ses cheminements chaotiques vers la modernité, à travers l'histoire de la décentralisation, des services publics, de la fonction publique, des missions et politiques des collectivités, de l'État et de branches du privé. Nous accomplissons ce voyage dans une fédération syndicale dont la fonction publique territoriale constitue certes la colonne vertébrale mais regroupe également de larges pans de la fonction publique d'État et des salariés de grands groupes privés. C'est donc un vaste ensemble où vous pourriez être usager de la naissance (PMI des services départementaux) à la mort (personnels des pompes funèbres), autant de secteurs structurant une bonne part de notre espace public et des acteurs incontournables de la cohésion de notre société.
C'est l'histoire d'un syndicalisme CFDT de transformation sociale qui n'a jamais voulu s'enfermer, sans toujours y arriver, dans la seule défense corporatiste de ses membres et a continuellement revendiqué de placer l'intérêt général au cœur de ses priorités.

C'est l'histoire des rapports souvent conflictuels entre syndicalisme et politique observés dans une organisation qui, par nature, est en relation fréquente avec des élus locaux (maires-patrons disait-on de façon un peu agressive dans des années 70 !) et des ministres (qualifiés de représentants du grand capital dans cette même période où l'on ne s'embarrassait pas de nuances !).

On a souvent comparé la CFDT à un « parti syndical » tant elle est jalouse de son autonomie de réflexion et de décision et tant elle ne s'interdit aucun sujet pour prendre position. Logique puisqu'elle vise l'intérêt général, le bien commun.

Elle a pu sembler à certains moments dévier, ce n'est pas la seule, de la nature réformatrice et pacifique qui l'anime en empruntant dans ces turbulentes années 70 un langage du passé (pseudo-marxiste révolutionnaire) pour parler de l'avenir [1]. Mais beaucoup l'ont déjà dit, la société existante à la fin des trente glorieuses était très hiérarchisée, cloisonnée et fort conservatrice dans le domaine des rapports sociaux et des mœurs.

On peut d'ailleurs se demander si l'époque actuelle ne connaît pas une autre forme de blocage, crainte de l'avenir, conservatisme, corporatisme, repli individualiste... ? N'avons-nous pas encore plus besoin d'un syndicalisme rassemblé puissant et résolument réformateur ?
Qu'est-ce qui caractérise l'originalité de la fédération Interco CFDT au fil de son histoire et qui témoigne de sa nature actuelle ?

40 ans: INTERCO

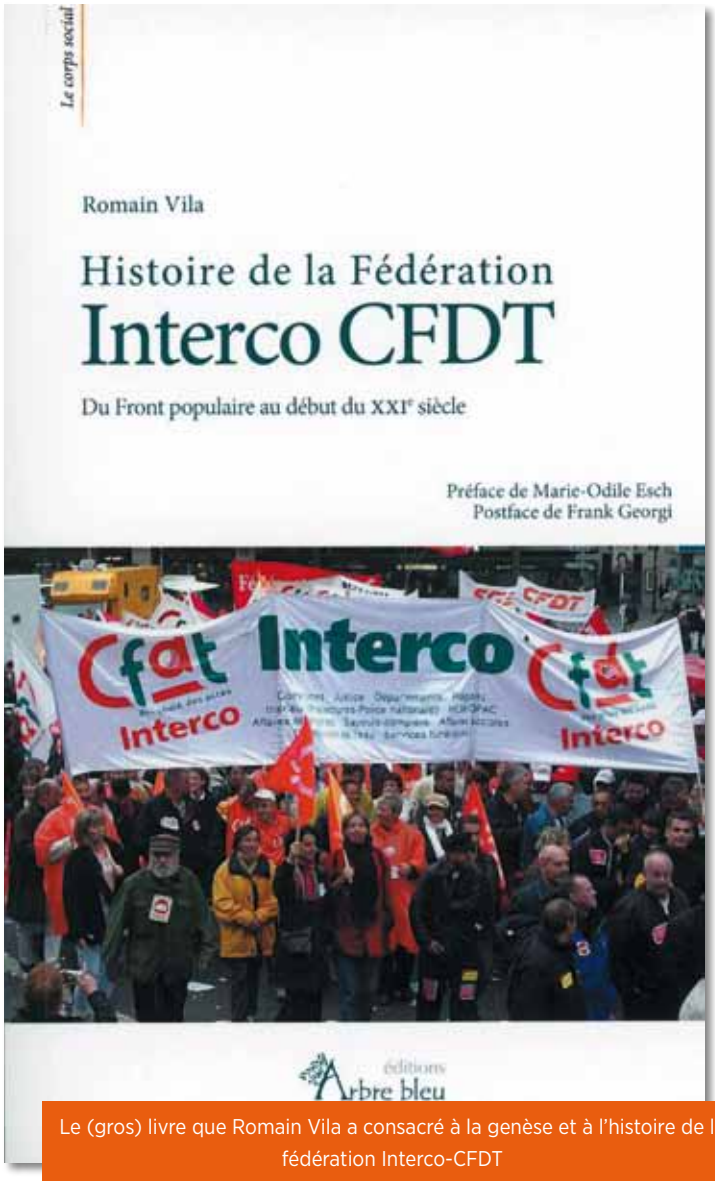

Le (gros) livre que Romain Vila a consacré à la genèse et à l'histoire de la fédération Interco-CFDT

[1] *Note de GM : j'ai été moi-même dans les années 70 militant CFDT en mairie dans un grand port normand et confronté à un PC hégémonique. Remarqué à la tête d'une grève locale contre ce système tout autant bloqué, je suis « monté » permanent à Paris; j'ai vécu à la fédération Interco les moments passionnants du début de la décentralisation et de la création de la fonction publique territoriale. Je souris quand je relis dans l'ouvrage ce que nous avons pu parfois écrire à l'époque, par exemple revendiquer le « socialisme autogestionnaire » ! Je doute fort qu'on voulait se transplanter dans une Yougoslavie titiste idéalisée mais on voulait plutôt refuser une économie fondée uniquement sur l'argent et la consommation et tout autant une économie dirigiste planifiée ; on voulait rejeter les avant-gardes éclairées, qu'elles viennent d'un parti politique, de gauche ou non, d'une élite technocratique ou du pouvoir de l'argent.*

Histoire de la fédération Interco CFDT, du front populaire au début du 21ème siècle

Auteur : Romain Vila, doctorant en sciences politiques à l'Université Lumière Lyon 2, laboratoire CNRS Triangle - UMR 5206.
Préface : Marie -Odile Esch, Secrétaire générale de la fédération Interco CFDT.
Postface : Frank Georgi, Centre d'histoire sociale du XXème siècle - Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
Édition : mars 2014 – 500 pages – Édition Arbre bleu – 25 €.
À commander à la fédération Interco-CFDT,
47-49 Avenue Simon Bolivar – 75 950 PARIS Cedex 19

Faire cohésion en luttant contre les inégalités

Dans les temps d'après la seconde guerre mondiale, les exigences de la CFTC (future CFDT) visaient à accorder un minimum de droits à tous les agents communaux travaillant dans les petites comme les grandes communes. Car comme dans le privé, la taille des organisations de travail et la qualité des droits sociaux de leurs personnels étaient très liées, ce qui reste encore souvent le cas. De grandes villes avaient déjà avant la guerre 14 - 18 des statuts locaux avec des concours de recrutement et des carrières.

Le statut national du personnel communal a été difficilement voté en 1952, six ans après celui de la fonction publique d'État (1946). La fédération des syndicats CFTC (devenue CFDT en janvier 1965) des personnels communaux y a joué un rôle important. Ensuite elle a dû lutter... jusqu'à 1969 pour obtenir des échelles de traitement qui s'imposaient à tous les employeurs municipaux. En 1958 le syndicat CFTC des personnels des préfectures et départements élabore lui-même un statut pour les agents départementaux, qui resteront sous le système du statut type (jusqu'en 1984 !).

Avec constance la fédération Interco pointe la question des basses rémunérations et leurs carrières étroites, nombreuses dans la fonction publique territoriale avec ses métiers de service.

En 1981 la suppression de la catégorie D est revendiquée par Interco qui montre son souci égalitaire en privilégiant des augmentations uniformes de salaire en points, de préférence à des pourcentages qui accroissent les écarts. Les accords Durafour sur les reclassifications de 1990 enterrent la catégorie D ; ces accords nourriront la politique contractuelle jusqu'en 1997. On pourrait les rapprocher des accords Jacob de 2006 signés aussi par les fédérations de fonctionnaires CFDT, pour 3 ans.

Réformer la fonction publique par le contrat plus que par la loi

Alors que le syndicalisme français est identifié, dans le public notamment, à sa dimension protestataire, la fédération Interco préfère parier sur la responsabilité et le dialogue. Cela vient d'une culture du local où on négocie au plus près des réalités, où il était courant de conclure des accords avec les autorités territoriales bien avant les accords de Bercy de 2008. C'est également une culture nationale de la fédération Interco exigeant dès le début de la FPT, une représentation collective des employeurs territoriaux pour une régulation négociée et pragmatique du système d'emploi territorial. Cette pratique tarde encore à s'imposer au niveau national alors qu'elle est pourtant bien répandue chez nos voisins européens.

La fédération opposée à la RTT de Jospin

Pas de dynamique de changement social sans implication des acteurs de terrain : c'est le sens par exemple de l'opposition de la fédération à la méthode directive de réduction du temps de travail à 35h du gouvernement Jospin au début en l'an 2000 alors qu'un protocole d'accord de méthode, négocié avec son ministre Michel Sapin, était prêt sur la table !

C'est le sens de l'opposition de la CFDT à la façon centralisée et purement gestionnaire dont la RGPP a été conduite à l'État sous le gouvernement Fillon ; il fallait sûrement déconcentrer, régionaliser et recomposer des services de l'État, mais le faire à marche forcée c'est rendre difficile l'idée même de réforme pour longtemps. On ne peut ajuster de bonnes réponses que si on décentralise le changement social pour évaluer là où sont les besoins, les priorités en termes de missions de service public, de compétences et d'effectifs. En positif signalons la GPEEC signée au ministère de l'Intérieur en 2001 avec une approche contractuelle innovante des questions d'emploi. Inspirons-nous davantage de l'esprit participatif de la politique de « renouveau du service public » du gouvernement Rocard de 1990 !

Actuellement les accords de Bercy de 2008 de développement du dialogue social dans les fonctions publiques sont loin d'avoir tenu encore toutes leurs promesses : il est urgent de les activer bien plus pour que davantage de conventionnel se substitue au règlementaire. La période qui vient appelle de profondes restructurations et mutations, donc des négociateurs responsables, surtout qu'en période de vaches maigres on ne pourra plus combler tout le monde...

Défendre le statut en le modernisant

Romain Vila raconte en détail cette histoire longue des constructions statutaires. Traitant de la création du statut du personnel communal en 1952, notre auteur rend hommage à Pierre Loubier : entré commis à la mairie de Bois-Colombes, il devint secrétaire général de la fédération CFTC (puis CFDT) des communaux

40 ans: INTERCO

Romain Vila, l'auteur

en 1959 et a tenu un rôle-clef dans l'élaboration de ce statut national comme dans l'évolution vers la CFDT.

Au début de la décentralisation, la fédération Interco engage par son secrétaire général Jacques Nodin une bataille pour un « Code fonction publique ». Elle cherchait un pendant au Code du travail inspiré de la philosophie du contrat social (ne doit-on pas rapprocher les travailleurs du public et du privé ?). L'idée de Code ne renvoie-t-elle pas à l'idée de mouvement (code de la route…) alors que l'idée de Statut évoque quelque chose de statique ? Par exemple Interco proposait en 1983 des comités d'établissement inspirés des comités d'entreprise, innovation qui s'est depuis 2010 imposée dans les 3 fonctions publiques avec les comités techniques.

Un code plutôt qu'un statut

L'appellation « Code » ne sera pas reprise du fait d'un compromis défavorable entre les partis de gauche mais le Statut national aura un tronc commun plus « 3 volets » ou « 3 fonctions publiques » ayant leurs caractères propres. Est-ce à l'État de définir en détail les emplois et les carrières des agents territoriaux ?

Tout en gardant par la loi un titre un commun aux 3 fonctions publiques (droits et obligations du fonctionnaire), ne pourrait-on pas imaginer que l'élaboration des statuts particuliers des cadres d'emplois territoriaux soit renvoyée à une négociation de branche ? Déjà le système issu de 1987 (loi Galland) a évité de copier un système de corps d'État centralisé et cloisonné qui aurait privé le niveau local du pouvoir de nomination.

Les 4 derniers secrétaires généraux de la fédération en novembre 2007.
De haut en bas et de gauche à droite, Alexis Guénégo (SG 1992-2005), Jacques Nodin (SG 1977-1992), Marie-Odile Esch (SG depuis 2005) et René Bellanger (SG 1975-1977)

Frank Georgi. LE spécialiste français de la CFDT

Depuis, les universités et les hôpitaux publics ont découvert eux aussi l'intérêt d'un fonctionnement plus autonome, déconcentré sinon décentralisé… Rappelons que les années Thatcher en Angleterre, marquées par de nombreuses privatisations, furent celles d'une centralisation forcenée, de la santé par exemple. Quand en France ces idées se répandent, au temps du gouvernement Chirac en 1988, la fédération Interco lança un observatoire des privatisations et une campagne « Certifié public » de promotion des métiers publics locaux.

Syndiquant également des salariés du privé, la fédération Interco porta depuis 1982 l'exigence d'une convention collective de branche unique pour les salariés des entreprises de distribution d'eau ; il faudra presque deux décennies pour aboutir en 2000 à la signature de cette convention touchant 30 000 salariés.

Actuellement la question de l'adaptation du ou des statuts à un environnement de crise aggravée exige plus de réactivité des organisations de travail face aux évolutions de la demande sociale, aux réformes territoriales et à la révolution de l'information. Les temps changent et invitent à plus de mobilité au sein et entre fonctions publiques, voire avec le secteur privé. La sécurisation des parcours des agents ne devrait-elle pas être l'axe fort qui structurera de futures réformes statutaires ? Ces mêmes temps invitent, pour lutter contre les malaises ambiants, à une réingénierie des organisations de travail favorisant la confiance, l'innovation, le travail apprenant et un retour aux valeurs du service public, égalité, redistribution, efficacité, probité, exemplarité des responsables…

L'ouvrage rappelle l'importance donnée par la fédération Interco à la question du travail, à son observation par enquête et à l'aide de son réseau militant de milieux professionnels : ces dispositifs TEQ (Travail En Questions) sont illustrés brillamment par « Le travail social en questions » de 1997-98 : 650 enquêteurs, 7 103 questionnaires recueillis et au bout, un colloque et une publication de référence chez Dunod.

Relancer la syndicalisation pour peser dans le changement social

Il ne suffit pas d'avoir des idées, encore faut-il être assez fort pour qu'elles prennent consistance. Alexis Guénégo, précédent secrétaire général de la fédération a été le moteur de cette démarche de développement commencée par une recherche interne dirigée par Françoise Piotet, sociologue du travail, suite à la baisse des adhérents de la 2ème partie des années 80. Cette initiative suivie par la formation de développeurs débouchera sur des progressions annuelles de 5 à 6% et même des pointes de 10 à 11% durant la décennie 90.

Le mot d'ordre de retour au terrain reste des plus actuels ; l'explosion d'internet, une information qui

Mot d'ordre de retour au terrain

circule vite, un besoin croissant des agents et adhérents d'échanges horizontaux autant qu'entre base et sommet posent autant de nouveaux défis au syndicalisme. On peut rappeler une initiative à succès lancée en 1995 par la fédération Interco, la « bourse des acquis » faisant circuler entre syndicats (au début par minitel !) des expériences, des accords locaux et des pratiques formalisées ; jusqu'à 900 dossiers furent capitalisés en 10 ans.

La force d'un syndicat tient également dans sa représentativité électorale et à son poids qui en découle dans les instances représentatives du personnel : étant donnée la diversité de ses branches, la fédération Interco connait tous les types de paysages syndicaux, d'une position minoritaire comme dans la police nationale ou au ministère de la Justice, à des positions fortes comme dans le travail social ou dans les métropoles de l'ouest de la France.

Peut-être cela est-il moins vrai maintenant (?), mais elle a été souvent marquée du paradoxe suivant : ses revendications privilégiaient les catégories C, son encadrement militant venait plutôt de catégorie B et ses performances électorales étaient excellentes en A… Pour être de masse un syndicat ne doit-il pas de toute façon être présent dans toutes les professions ?

Ce que confirme en tout cas la lecture dans le temps des résultats des élections professionnelles, c'est la relative stabilité des votes en comparaison des élections politiques : est-ce la différence entre un vote d'adhésion et un vote par défaut ?

La prise en charge des questions de société

Du fait de la composition de ses secteurs professionnels et du projet généraliste qui l'anime, la fédération Interco est conduite à s'intéresser de près aux questions sociétales. Quelques exemples :

La précarité ? La réduire chez soi d'abord : ainsi la fédération s'est souvent engagée pour que les « invisibles » du statut soient reconnus, par exemple les agents des écoles, les assistantes maternelles (reconnues en 1985 par le conseil d'État comme agents du service public), les gardiens d'HLM (cadre d'emploi obtenu en 1999), les animateurs..., le plus souvent des emplois féminins sous-valorisés manquant de validation reconnue de leurs réelles qualifications.

La politique de la ville ? Syndiquer à la fois des assistants sociaux, des animateurs, des éducateurs sportifs, des personnels de bibliothèques, des techniciens de l'habitat, des policiers... n'est pas banal et symbolise la rencontre de ce que les administrations publiques ont le plus besoin pour la résolution de problèmes transversaux comme la lutte contre l'exclusion ou l'insécurité. La fédération en a fait des thématiques de réflexion sur les services publics par exemple le groupe « ville, habitat, exclusion » de 1994.

Le rôle de médiation des policiers CFDT

La police et la société ? Il y a le témoignage émouvant de René Bellanger, secrétaire général adjoint du syndicat CFTC des gardiens de la paix en 1961, qui sera de 1975 à 1977 secrétaire général de la fédération Interco CFDT, décédé en 2007 - c'est d'ailleurs son départ qui est à l'origine de ce livre.
Il raconte les situations très tendues au moment des manifestations contre la guerre d'Algérie ou en 68, les discussions plus ou moins secrètes avec les autorités, le rôle de médiation des policiers CFDT. Il y a le cas de Jean-Louis Breton inspecteur de police et adhérent, révoqué en 1974 parce qu'il était venu soutenir les ouvriers de Lip !

Le risque informatique de contrôle social ? Les travailleurs sociaux CFDT nous ont mis en garde contre les risques que faisait peser l'introduction en 1975 des grands systèmes informatiques dans le champ du sanitaire et social, Audass (automatisation des directions d'action sanitaire et sociale) et Gamin (gestion automatisée de médecine infantile). Cela rappelle les préoccupations actuelles de protection des données personnelles...
La première secrétaire générale de la fédération Interco fut une travailleuse sociale corse venue en Seine-Saint-Denis, Tonia Scavennec, qui adhéra à la CFDT dans l'élan de 1968.

Quelques conseils pour terminer : à qui peut s'adresser ce livre ?

Aux syndicalistes bien sûr et pas seulement de la CFDT car la connaissance mutuelle est importante entre organisations syndicales pour mieux débattre et agir ensemble autant que possible.
Aux élus locaux, aux employeurs publics ou privés, aux directions générales, aux DRH, aux formateurs, consultants... et à tous ceux qui s'intéressent au social et aux services publics, à celles et ceux qui veulent mieux comprendre les cultures professionnelles et syndicales, leurs origines, leurs valeurs, leurs réalisations.
À celles et ceux qui veulent mieux connaître les évolutions du travail et des statuts sur une période de 60 ans et plus, dans les collectivités et leurs services, y compris concédés, dans les services de l'État ou encore dans des milieux à forte identité comme la police ou les pompiers.
Aux sociologues, historiens, juristes et autres chercheurs à la recherche de clefs de compréhension des évolutions sociales et des politiques appliquées aux services publics locaux, en général moins bien connus que les services d'essence nationale.
À toute personne curieuse de son temps.

40 ans: INTERCO

Guy Morvan

Guy Morvan qui a écrit cette note de lecture est un ancien responsable de la fédération Interco CFDT qui, encore tout jeune militant, a participé au congrès constitutif de cette fédération en mai 1974 dans les locaux du casino de Saint-Malo, a siégé de 1980 à 1984 dans les instances nationales comme permanent et ensuite plus longtemps non-permanent comme animateur des commissions cadres et formation professionnelle et au bureau national de l'Union confédérale des cadres CFDT jusqu'à la fin des années 90. Il a occupé diverses responsabilités professionnelles au CNFPT, la dernière visant la mise en œuvre de la réforme de 2007 de la formation tout au long de la vie.

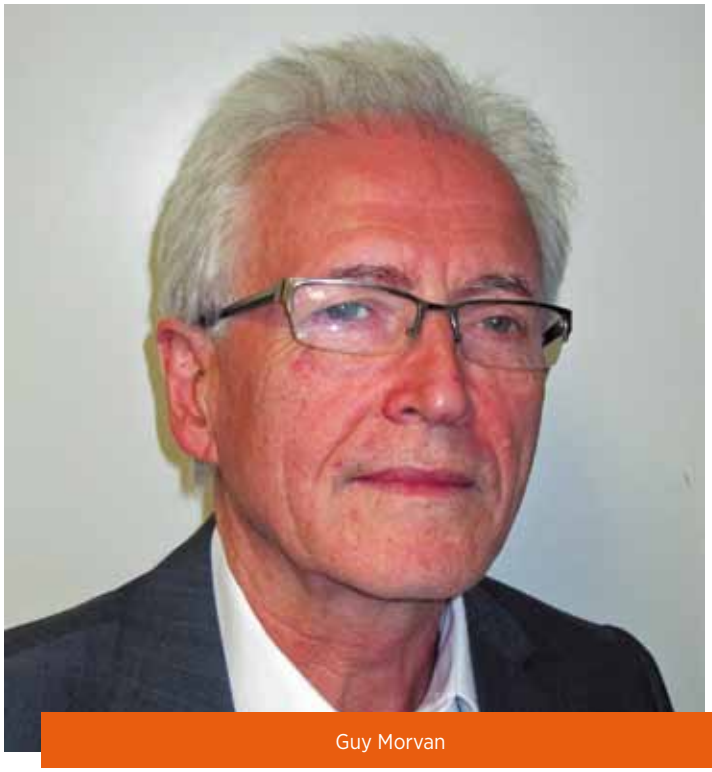

Guy Morvan

1 Le journal mensuel du syndicat général des personnels des préfectures CFTC. Dans ce numéro qui fait suite au congrès fondateur de la CFDT de 1964, il n'a pas encore eu le temps de changer de nom. L'édito trouve écho encore aujourd'hui. Il est titré: «Y a--til encore des Préfectures ?»

2 L'ancêtre du Journal que vous tenez entre les mains. Ce numéro daté de mai-juin 1991 fait suite à un CNF dédié à la politique de communication fédérale. On y parle d'introduire la couleur dés 1992 et d'éditer un hebdo couplé à celui de la confédération. On reconnait ici la (jeune) patte de François, dessinateur toujours attitré de notre fédération.

3 Hélas, il suffit de remplacer 1991 par 2014... souhaitons qu'il n'en soit pas de même en 2024...

40 ans: INTERCO

4

L'ÉVOLUTION DE LA C. F. T. C.

Réuni à Paris les 6 et 7 novembre, le Congrès Confédéral Extraordinaire a, par 14.138 mandats contre 6.051 (soit à la majorité de 70,11 %), adopté la modification de l'article premier des Statuts et du titre confédéral.

Consultés individuellement, les adhérents du syndicat s'étaient prononcés dans le même sens par 52 % des voix contre 48 %.

L'essentiel des décisions prises est résumé dans la *Résolution Générale* que nous reproduisons ci-après :

Les syndicats adhérents à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, réunis en congrès extraordinaire les 6 et 7 novembre 1964, conformément aux articles 13 bis, 17 et 18 des Statuts confédéraux, ainsi qu'à la décision du Congrès de 1963 ;

— Prennent acte des travaux préparatoires effectués depuis 1960 sur les tâches d'avenir du mouvement, tant au niveau des syndicats que par la Commission d'orientation, par le Conseil confédéral et le Comité national.

— Confirment la motion adoptée par le 32e Congrès confédéral déclarant que le premier devoir de la C.F.T.C. dans l'avenir comme jusqu'à présent est « d'être un instrument capable de permettre aux travailleurs de dominer les transformations profondes que subissent et subiront encore davantage dans un proche avenir les structures de vie des hommes, et de les infléchir dans le sens d'une promotion individuelle et collective de la classe ouvrière au sein d'une société d'hommes libres et responsables ».

— Rappellent qu'il appartient au Congrès confédéral de se prononcer sur les questions d'[illegible] tionale de la Confédé[illegible]

son évolution avec le souci de la cohésion et de l'unité du Mouvement afin de construire la grande organisation syndicale libre et démocratique dont les travailleurs ont besoin ».

— Décident en conséquence :

1° Le projet de préambule et de modification de l'article premier des Statuts tels que résultant des travaux de ce Congrès est adopté.

2° Le titre de la Confédération du présent Congrès extraordinai Française Démocratique du Travail

3° Le Conseil Confédéral est man extraordinaire pour décider de la laquelle le titre de la Confédératio dération Française Démocratique pression du sigle C

6

5

4 Les 50 ans de la CFDT et les 40 de la fédération se télescopent ici. Cet éditorial du « Lien des préfectures » résume l'enjeu du congrès fondateur de la CFDT.

5 Autre temps, autre charte graphique. Nous sommes à la veille du congrès d'Autrans, le premier après celui de la création d'Interco. Jacques Nodin y sera élu Secrétaire Général. Le «socialisme autogestionnaire» y a la part belle...

6 Dessin de François daté de 1991. On ne parlait pas d'Internet qui n'atteindra vraiment la France que 4 ans plus tard mais la fédération Interco s'interrogeait sur l'opportunité d'être présente sur un serveur minitel...

La CFDT refuse de signer le protocole d'accord des services judiciaires !

Des mois de mobilisation des personnels au sein des juridictions n'y auront décidément pas suffi. Le ministère n'a que des miettes à proposer aux personnels des greffes. Pour la CFDT c'est non !

Les fonctionnaires des tribunaux restent décidément bien amers. Ils avaient montré leur mécontentement en manifestant à la pause méridienne sur les marches des tribunaux depuis le début du printemps.
Mécontentement d'autant plus compréhensible du fait de l'extension des prérogatives confiées aux greffiers dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme dite de « la justice du XXIe siècle » voulue par Madame Taubira.
Tant et si bien que le 29 avril, le ministère de la Justice se décidait à ouvrir des négociations avec les organisations syndicales avec pour objectif de :

- maintenir un corps de direction spécifique et revalorisé à la direction des services judiciaires, à l'instar des autres directions opérationnelles du ministère de la Justice,
- revaloriser le corps des greffiers des services judiciaires afin de mieux prendre en compte l'évolution de leur métier,
- faciliter l'accès au corps des greffiers pour les adjoints administratifs affectés dans les services judiciaires.

Le même jour, une manifestation particulièrement bien suivie était organisée à Paris et en régions.

En dépit des propositions argumentées des organisations syndicales et notamment de la CFDT visant à organiser une filière juridictionnelle cohérente il fallut attendre juillet pour que des propositions d'évolution minimales soient finalement présentées par l'Administration. Injonction était faite aux organisations syndicales d'avoir à signer ce projet de protocole d'accord sous peine d'être exclues des travaux sur sa mise en œuvre.
En fait d'évolution, il n'est proposé aux greffiers, dernier corps de l'État classé en catégorie B CII n'ayant pas été reclassé dans le Nouvel Espace Statutaire [1] qu'un NES amélioré à la marge dans des conditions très restrictives et pour ainsi dire rien pour les autres. La CFDT n'a vu aucune de ses propositions phares reprise et après une large consultation de ses militants et des agents dans les juridictions, a décidé de ne pas apposer sa signature sur ce projet d'accord au rabais [2].

La CFDT, syndicat réformiste mais aussi et surtout d'engagement, n'a pas pour habitude de quitter la table des négociations.
Mais trop c'est trop. La CFDT refuse ce chantage inadmissible de l'administration dont le seul objectif est d'avoir un semblant d'accord avant les congés d'été.
La CFDT estime que signer un tel protocole, c'est ignorer les mobilisations des derniers mois : tout ça pour ça ...
La CFDT constate que ces miettes seraient de toute façon distribuées et préfère ne pas cautionner une évolution de carrière qui laisse de côté une majorité de personnels !
La non-signature de la CFDT devrait alerter l'administration sur la gravité de la situation !

[1] *Au terme du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 tous les corps de catégorie B devaient être reclassés dans le NES au plus tard le 31 décembre 2011. Nous sommes à la fin du 1er semestre 2014 !*

[2] *Disponible sur le portail www.interco.cfdt*

Manifestation des greffiers à Paris le 29 avril 2014

Après les directeurs, c'est au tour des cadres de la Pénitentiaire de nous rejoindre

À l'image des officiers de police, les cadres de l'administration pénitentiaire ont choisi la CFDT pour aborder avec nous les prochaines élections professionnelles et leurs suites.

Le 3 juillet, le SNCP, syndicat national des cadres pénitentiaire de la CFE-CGC tenait son congrès dans l'immeuble des fédérations de la CFDT. Cela semble étonnant à première vue mais c'était pour une excellente raison.
Les congressistes y votaient leur désaffiliation de la CFE-CGC, y exprimaient leur souhait de s'affilier à la CFDT et de modifier leurs statuts en ce sens.

Ce syndicat retrouvera ainsi, au sein de la même fédération Interco, le syndicat national des directeurs de la pénitentiaire, le SNDP-CFDT qui après avoir fait liste commune en CAP avec la CFDT aux élections de 2011, l'a définitivement rejointe en 2013.

La réussite de cette première affiliation et la bonne image de la CFDT, en général et à la justice en particulier, expliquent que près de 90% des adhérents du SNCP aient souhaité nous rejoindre. Ce renfort de cadres de la pénitentiaire est bienvenu à l'approche des élections. Il confirme l'attractivité de la CFDT même à la justice où elle n'est pourtant que la 5ème et avant dernière organisation syndicale représentative (pour l'instant).
Comme exposé lors du rassemblement des syndicats le 24 juin, les adhérents du SNCP faciliteront la constitution de listes pour les comités techniques interrégionaux et celles pour diverses CAP nationale et interrégionales. Par leurs voix pour la liste CFDT au Comité Technique Ministériel, ils renforceront la représentativité de la CFDT au ministère et à la fonction publique d'État en général.
Bonne nouvelle avant la pause estivale !

José Porceddu

Et 1 et 2 et 3 contrats de développement

Accroître le nombre de nos adhérents, se renforcer en militants et multiplier le nombre de nos élus lors des prochaines élections professionnelles de décembre, cela s'appelle se développer.
Les syndicats peuvent signer avec la fédération des contrats « de développement », c'est ce qu'on fait trois d'entre eux ces dernières semaines.

À chacun son sport et son match ! Le nôtre est la pratique syndicale dans la durée, non pas celle plus éphémère, du ballon rond à la mode ces jours de Coupe du monde. Pourtant la métaphore sportive pourrait tout de même être empruntée tant l'activité syndicale nécessite une implication de collectifs, est parfois fatigante, ponctuée de rencontres avec des adversaires coriaces, demande beaucoup d'énergie pour remporter des victoires revendicatives mais permet des surpassements et des fiertés tant personnels que d'équipes.

Nos avants-centres militants sont aux avant-postes de la confrontation et ils auront fort à faire, face aux défenses adverses, notamment d'ici le 4 décembre 2014. Refusant d'être les bisounours de service, nous avons opté pour un système de défense basé plutôt sur l'attaque, qui consiste à aller de l'avant par la force de nos convictions et nos revendications, proposer aux salariés de nous rejoindre dans l'équipe, inciter nos adhérents à être acteurs du match, mobiliser nos supporters, surtout le jour du match.
Quand certains sont 11 sur le terrain, nous sommes 64 246 adhérents Interco, une force qui à elle seule pourrait remplir le Maracaña (mythique stade brésilien) ! Mais notre stade à nous est tout le territoire français.

Signature du contrat de développement du syndicat Interco 02

Afin de relancer ou d'impulser une dynamique de développement, des syndicats ont souhaité engager un partenariat avec la fédération Interco. C'est ainsi que 3 contractualisations ont vu le jour dans ce premier semestre, signés par Marie-Odile Esch pour la fédération et Martine Bricot pour Interco de l'Aisne (02), Marie Annick Deniel pour Interco Essonne (91) et Marielle Dussol pour Interco Gironde (33). On notera pour l'anecdote qu'il ne s'agit que de femmes capitaines de leur équipe… de là à dire que la CFDT est moins macho que le monde du football… !

Les contrats de développement sont du sur mesure

Parce que les contrats de développement sont volontairement construits non pas sur du copié-collé mais sur du sur-mesure, chaque syndicat ayant une réalité de territoire, de construction, de fonctionnement différente, ces 3 contrats sont adaptés aux souhaits, objectifs et besoins de chacun.

Ainsi, **Interco 91** a prolongé un contrat de développement précédemment signé mais qui n'avait pu se mettre en œuvre, les aléas des équipes syndicales obligeant parfois à l'abandon momentané. Il s'agit d'encourager une dynamique retrouvée, dans la perspective des élections de décembre, et de mettre en œuvre des actions de développement.

Interco 02 a souhaité être accompagné par la fédération. D'abord dans le cadre des élections, afin de s'implanter dans des collectivités, augmenter le nombre d'adhérents, trouver de futurs militants et gagner des voix qui permettront plus de droits et de moyens syndicaux. Le contrat, d'une durée de trois ans, permettra au syndicat davantage d'actions sur le terrain, pour lesquelles il manquait de moyens.

Interco 33, en signant également un contrat de développement sur trois ans, s'est engagé après une réflexion collective des sections, du conseil, de la commission exécutive du syndicat sur des objectifs et des cibles. Il s'agit pour le syndicat de renforcer le partenariat syndicat/fédération, de continuer à faire vivre une dynamique syndicale départementale, de poursuivre un travail fort sur le terrain (dans le département dont la superficie est la plus grande de France), en se donnant les moyens de ses ambitions afin de permettre de faire plus et mieux. Il lui faut notamment occuper le terrain, passer un cap de structuration avec la volonté d'atteindre 1 500 adhérents, préparer les transitions, les changements militants, le renouvellement du collectif et de s'ouvrir plus largement vers des idées nouvelles, d'innover y compris dans les pratiques syndicales.

Ces trois syndicats souhaitent mettre en œuvre une dynamique de progression en adhérents, trouver de nouveaux militants et obtenir plus de résultats aux élections professionnelles, ces trois objectifs constituant précisément les 3 composantes identifiées du développement.

Pour cela, ils ont exprimé le besoin d'être soutenus par la fédération qu'ils ont sollicitée pour prendre en charge des outils, des formations, des déplacements de militants pour démultiplier leur présence sur le terrain. Un travail spécifique aura lieu sur la proposition d'adhésion, celle-ci n'étant ni si naturelle ni si facile pour tous. Des bilans et évaluations seront réalisés en cours et en fin de contractualisation afin de mesurer si les résultats sont à la hauteur des objectifs… et si nous pourrons dire « jeu, set et match » !

Gérard Feibel & Christine Marchetti

Signature du contrat de développement du syndicat Interco 33

Signature du contrat de développement du syndicat Interco 91

Bienvenue au Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure

L'approche des élections professionnelles conduit de nombreux syndicats d'État à rejoindre une confédération à même de leur assurer une représentativité nationale. Plusieurs choisissent la CFDT, c'est le cas du SCSI. La police reprend sa place à la CFDT.

Après de longs travaux d'approche, le Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure a fait le choix le 29 janvier dernier de rejoindre la CFDT. Cette affiliation a été confirmée par le bureau national confédéral CFDT le 19 février dernier.
Le SCSI, syndicat national, intègre donc la fédération Interco et partage dorénavant une même communauté de destin avec nous.

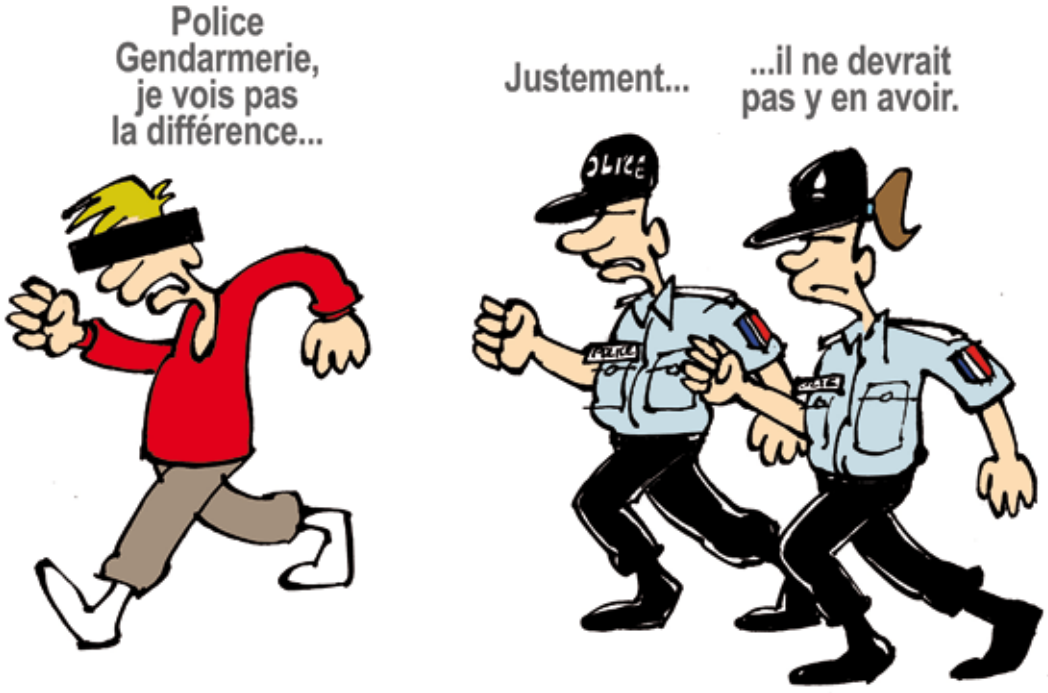

Mais qu'est-ce que le SCSI ?
Anciennement SNOP (Syndicat National des Officiers de Police), ce Syndicat est majoritaire chez les officiers de police, il compte aujourd'hui près de 5 000 adhérent(e)s. Il existe depuis 41 ans c'est-à-dire (un peu) plus longtemps que notre fédération. Après avoir fait le choix de s'appuyer sur l'UNSA, il a voulu rejoindre une confédération et a choisi la CFDT.

Ce choix s'est effectué sur la base d'une proximité politique indéniable, ce qu'ont pu constater les conseillers fédéraux réunis à Dourdan le 19 mars dernier : non cumul des mandats politiques et syndicaux, volonté de rester à l'écart de toute récupération politique, volonté de travailler avec un syndicat de magistrats pour rechercher les complémentarités et trouver des solutions plutôt que de s'opposer, combat au niveau européen pour faire reconnaitre aux gendarmes le droit de se syndiquer... autant de sujets sur lesquels nous sommes en phase, très en phase.

Une convention est en voie de finalisation, reprenant l'ensemble des conditions qui permettra la transition de ce syndicat national vers la CFDT en respectant son identité, son histoire.

Avec cette venue du SCSI, c'est l'occasion pour la CFDT et donc pour la fédération Interco de se renforcer dans le secteur de la police nationale. Même si ce n'est guère visible de l'extérieur, cette décision bouscule le paysage syndical existant, bouscule le ministère de l'Intérieur jusqu'ici habitué à jouer sur les antagonismes « droite/gauche » pour gérer la cogestion avec les organisations syndicales des policiers nationaux. C'est aussi un coup de pied dans la fourmilière syndicale de la police nationale, dont l'hyper corporatisme s'accommode parfaitement du jeu des alternances politiques en attendant la victoire de son champion pour cogérer les décisions touchant le personnel, tant sur les carrières que sur les mobilités.

La nouvelle donne SCSI-CFDT bouscule d'ores et déjà le milieu et il n'est qu'à lire les tracts virulents venant des deux camps syndicaux pour s'en rendre compte. C'est la preuve que désormais nous comptons, c'est la preuve que nous les dérangeons, c'est la preuve qu'ils nous craignent.

Ce sera l'occasion pour la CFDT de faire entendre sa petite musique très décalée dans ce milieu, pour une autre prise en charge des professionnels dont les conditions de travail doivent être défendues et pour une autre approche de la place de la police dans notre société.

Le SCSI loin d'être replié sur les seules dimensions professionnelles est intéressé à cette approche sociétale, c'est tout l'intérêt de leur travail dans la CFDT, c'est toute l'attente que forme la CFDT.

Bienvenue donc au SCSI-CFDT !

Il y a plus de 30 ans déjà, le 3 décembre 1981 - Audience de la CFDT police au Ministère de l'intèrieur. De gauche à droite: Gabrielle Bezanaon (préfecture de police), Jean Dubreuil, Alain Deschamps, Jacques Nodin, Gaston Deferre, Patrice Bergougnoux et Gérard Monate

Manifestation des policiers SCSI à Paris

Les officiers de police du SCSI-CFDT manifestent pour obtenir un statut unique pour les policiers et les gendarmes et le droit syndical pour la gendarmerie.

Ce jeudi 26 juin 2014, Place de la République à Paris et face à la caserne de la Garde Républicaine Jean Vérines, 2 à 300 officiers de police [1] mobilisés par le Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure (SCSI-CFDT) se sont réunis pour une manifestation statique afin de faire valoir à voix haute leurs revendications.
Ludivine Jalinière et Jean-Claude Lenay étaient présents pour apporter à ce syndicat nouveau venu à la CFDT, le soutien de la fédération. Julien Morcrette apportait par sa présence également, le soutien des policiers en tenue CFDT d'Île-de-France.

Depuis l'arrivée de la gendarmerie au sein du ministère de l'Intérieur, les policiers constatent que gendarmes et policiers bénéficient – pour les uns, subissent – d'un traitement différent par le ministère alors que pour l'essentiel ils remplissent les mêmes missions parfois même côte à côte au sein d'un même service.
Ne relevant pas du même corps, les uns et les autres se trouvent placés en concurrence dans la gestion des carrières, des traitements et des affectations. Ainsi, un lieutenant de gendarmerie bénéficiera de 100 000 € de traitement de plus sur les 15 premières années de sa carrière que son collègue policier du même grade.

Le SCSI dénonce également la prétention des gendarmes à être traités à parité avec les policiers pour l'accès aux postes à responsabilité alors qu'ils comptent un tiers de moins d'effectifs que ces derniers, introduisant ainsi une *distorsion de concurrence* injustifiée entre les deux corps.
Lors de sa prise de parole, Jean-Marc Bailleul, secrétaire général du SCSI, s'est défendu d'opposer les deux corps qui travaillent en bonne intelligence mais à armes statutaires inégales grâce au laisser-faire des politiques qui reculent devant les réformes nécessaires pour unifier les forces de sécurité civile.

À l'instar de ce que pratiquent beaucoup d'autres pays européens, le SCSI-CFDT revendique l'exercice du droit syndical pour les gendarmes. Le syndicat a introduit une action auprès de l'UE pour obliger la France à s'aligner sur les pratiques européennes en cette matière.

Olivier Mourot

▶ **La manifestation en vidéo :**
https://www.youtube.com/watch?v=Eto0Areh_7o

Paris le 26 juin 2014. Devant ses troupes, Jean-Marc Bailleul expose les griefs de son syndicat contre les différences de traitement entre policiers et gendarmes

[1] *200 selon la police, 300 selon leur syndicat...*

Le 4 décembre prochain, peux-tu te porter candidat(e) sur une liste CFDT ?

Le 4 décembre 2014, ont lieu les élections professionnelles pour le renouvellement des organismes consultatifs dans la fonction publique [1]. À l'État comme à la Territoriale, tu peux souhaiter te porter candidat(e) pour représenter tes collègues. Quelques conditions sont à remplir, les voici.

Les organismes consultatifs sont destinés à faire participer le personnel aux questions importantes de leur vie professionnelle. L'administration ne prendra ses décisions qu'après avoir consulté pour avis ces instances, c'est pour elle une obligation.

Les représentants du personnel sont élus par les agents.
Le 4 décembre prochain, tu vas donc élire tes représentants du personnel [2].
Mais toi aussi tu peux devenir représentant du personnel !

« *Être représentant du personnel, c'est être élu par ses collègues pour s'exprimer en leur nom, et non à leur place, sur leur travail, les conditions dans lesquelles il s'exerce, le sens qu'ils lui donnent et la façon dont il est rémunéré* » [3].

Et le représentant du personnel dans la fonction publique peut s'exprimer au nom des agents dans deux instances principales : le comité technique (CT) et la commission administrative paritaire (CAP).

Le comité technique (CT) connait des questions d'ordre collectif relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition, à la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle, aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, aux aides à la protection sociale complémentaire ainsi qu'à l'aide sociale… [4]

La commission administrative paritaire (CAP) donne, quant à elle, son avis sur des questions d'ordre individuel liées à la situation et à la carrière des fonctionnaires comme par exemple : le stage, la carrière, l'exercice des fonctions, le changement de position statutaire ou encore la fin de carrière… [5]

Par conséquent, si le rôle de représentant du personnel te donne envie, tu peux te porter candidat sur

---

1 *Arrêté du 3 juin 2014 dans la fonction publique territoriale.*
2 *Les représentants de l'administration sont désignés et non pas élus.*
3 *Le dépliant CFDT « Les 10 repères pour préparer les élections professionnelles de décembre 2014 ».*
4 *Article 15 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État modifiée et article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée.*
5 *Article 14 de la loi n°84-16 précitée et article 30 de la loi n°84-53 précitée.*

une liste CFDT si tu remplis bien les conditions pour déposer ta candidature.

En effet, **deux conditions cumulatives doivent être réunies pour se porter candidat, il faut être électeur (I) et être éligible (II)**.

I. ÊTRE ÉLECTEUR

Les conditions pour être électeur diffèrent suivant l'organisme consultatif concerné : CT (1) ou CAP (2).

1) Les électeurs aux CT

Sont électeurs pour la désignation des représentants du personnel au sein du comité technique, tous les agents exerçant leurs fonctions dans le périmètre du CT et qui remplissent les conditions suivantes [6] :

QUALITÉ	POSITION
Fonctionnaire titulaire	• activité • congé parental • congé de présence parentale • détachement • mis à disposition • affectation (pour la fonction publique d'État) [7]
Stagiaire	• activité • congé parental
Agent contractuel de droit public ou de droit privé en CDI ou CDD d'une durée minimale de 6 mois ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins 6 mois	• activité • congé parental
Ouvrier de l'État (FPE)	• activité [8] • congé parental • mis à disposition

Sont considérés comme étant en position d'activité :

- ceux qui se trouvent en congé annuel, en congé bonifié, en congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, en congé pour accident de service ou de maladie professionnelle, en congé de maternité, de naissance ou d'adoption, en congé de paternité, en congé de présence parentale et en congé de solidarité familiale [9] ;
- ceux qui bénéficient d'autorisations d'absences régulièrement accordées par leur chef de service (engagements politiques, événements familiaux) ;
- ceux qui se trouvent en formation professionnelle, en congé pour validation des acquis de l'expérience ou pour bilan de compétences [10] ;
- ceux qui sont mis à disposition d'une autre administration ou service [11] ;
- ceux qui bénéficient d'une décharge d'activité de service ou d'autorisations spéciales d'absence [12] pour l'exercice d'un mandat syndical et ceux qui se trouvent en congé de formation syndicale [13].

Nous attirons ton attention sur le fait que les agents mis à disposition ou en position de détachement sont électeurs dans leur administration d'accueil.

Par ailleurs, dans la fonction pu-

---

6 *Article 18 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 précité et article 8 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 précité.*
7 *Décret n°2008-370 du 18 avril 2008 organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'État.*
8 *Id.*
9 *Article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État modifiée et article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée.*
10 *Id.*
11 *Article 41 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 précitée et article 61 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée.*
12 *Articles 59 et 100-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée et articles 13 à 15 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique modifié.*
13 *Article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 précitée et article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée.*

blique d'État, il existe deux spécificités :

- Lorsqu'un agent exerce ses fonctions dans un service sous l'autorité conjointe de plusieurs ministres, il est électeur au CT de proximité et au CT ministériel du département ministériel en charge de sa gestion ;

- Les agents affectés ou mis à disposition dans un service ou établissement placé sous l'autorité d'un ministre autre que celui de leur gestion sont électeurs au CT ministériel du département ministériel assurant leur gestion ainsi qu'au CT de proximité de l'établissement ou du service dans lequel ils exercent leurs fonctions.

2) Les électeurs aux CAP

Ne sont électeurs tant à l'État que dans la fonction publique territoriale que les **fonctionnaires titulaires**, à temps complet ou à temps non complet, qui sont, à la date du scrutin, en position d'activité [14], de détachement ou de congé parental [15].

Nous attirons ton attention sur le fait que les fonctionnaires mis à disposition sont électeurs dans leur administration ou établissement d'origine et que les fonctionnaires en position de détachement sont électeurs à la fois au titre de leur situation d'origine et de leur situation d'accueil, sauf si la même commission reste compétente dans les deux cas [16].

Certaines administrations d'État admettent les stagiaires comme électeurs, lorsqu'ils ont reçu à la date du scrutin un avis favorable de leur chef de service même en l'absence de signature d'un arrêté de titularisation. Il s'agit de l'hypothèse où « *l'arrêté de titularisation intervient après les élections aux CAP mais prévoit que l'agent est titularisé à compter d'une date qui est antérieure à celle des élections* ». La titularisation du stagiaire ne doit faire l'objet d'aucun doute [17].

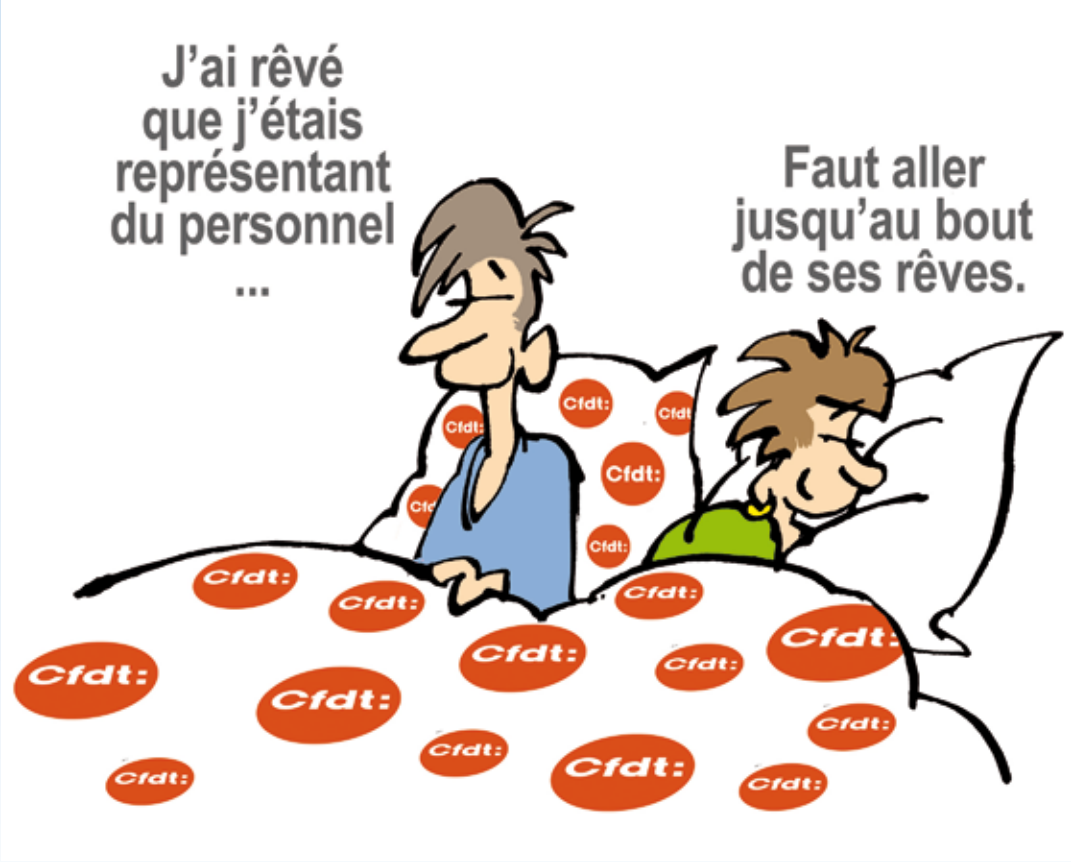

[14] *Cf. 2.1. les électeurs aux CT sur la position d'activité.*
[15] *Article 12 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 précité et article 8 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 précité.*
[16] *Article 12 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 précité et article 8 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 précité.*

Si aucune disposition similaire n'existe dans la fonction publique territoriale, rien n'empêche de négocier ce point dans le protocole électoral.
Et pour se porter candidat il faut être électeur et éligible.

II. ÊTRE ÉLIGIBLE

Être éligible c'est être en capacité juridique de recevoir et de discuter le mandat qui est donné par l'élection. Le principe général est que tout électeur est normalement éligible. Toutefois cette éligibilité peut être refusée dans certains cas.

Ne sont pas éligibles en vertu des dispositions statutaires :

	ORGANES CONSULTATIFS	RAISONS OBJECTIVES	MOTIFS DISCIPLINAIRES	MOTIFS D'INCAPACITÉ
Fonction publique État	**CT** [18]	Les agents en congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie.	Les agents qui ont été frappés d'une rétrogradation ou d'une exclusion temporaire de fonctions (de 16 jours à 2 ans) sauf exceptions. ***(voir note n° 1)***	Les électeurs frappés d'une des incapacités prononcées par les articles L 5 et L 6 du code électoral. ***(voir note n°2)***
	CAP [19]	Les agents en congé de longue durée.		
Fonction publique territoriale	**CT** [20]	Les agents en congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie ; les agents en congé parental ou en congé de présence parentale.		
	CAP [21]	Les fonctionnaires en congé de longue maladie ou de longue durée.		

NOTE N°1

Ne sont pas éligibles, les fonctionnaires qui ont fait l'objet d'une sanction disciplinaire du troisième groupe (c'est-à-dire d'une rétrogradation ou d'une exclusion temporaire de fonctions de 16 jours à 2 ans) à moins :

- qu'ils n'aient été amnistiés ;
- ou qu'ils n'aient bénéficié d'une décision acceptant leur demande tendant à ce qu'aucune trace de la sanction prononcée ne subsiste à leur dossier administratif. Une telle demande peut en effet être présentée au terme d'un délai de 10 ans de services effectifs à compter de la sanction en vertu des articles 18 du décret n°84-961 du 25 octobre 1984 (FPE) et 31 du décret n°89-677 du 18 septembre 1989 (FPT).

NOTE N°2

1) L'article L 5 du code électoral ne s'applique qu'aux majeurs sous tutelle.
2) En vertu de l'article L 6 du code électoral, un agent est inéligible s'il a été privé expressément par un jugement de son droit de vote et d'élection pour un délai déterminé (le bulletin n°2 du casier judiciaire indique ces incapacités et il doit être fourni en cas de contestation).

La circulaire du 23 avril 1999 précitée précise que les « *exclusions qui privent un fonctionnaire de son éligibilité doivent être interprétées restrictivement* ». Autrement dit, le doute éventuel doit jouer en faveur de l'intéressé.

Si tu souhaites te porter candidat(e) aux élections professionnelles du 4 décembre prochain et que tu remplis les conditions d'éligibilité, n'hésite pas à contacter dès maintenant le Syndicat CFDT Interco de ton Département.

Émilie Geraud
Myriam Boussoum
Secteur juridique fédéral

[17] *Circulaire du 23 mai 1999 relative à l'application du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires modifié.*
[18] *Article 20 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 précité.*
[19] *Article 14 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 précité.*
[20] *Article 11 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 précité.*
[21] *Article 11 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 précité.*

2014
OFFRE DE FORMATION

› TROUVEZ **UN STAGE, UN ITINÉRAIRE DE FORMATION**

› CRÉEZ **VOTRE CATALOGUE OU VOTRE AFFICHE**

› FEUILLETEZ **TOUTE L'OFFRE DE FORMATION**

› LAISSEZ-VOUS **GUIDER**

Rendez-vous sur
WWW.CNFPT.FR

le cnfpt

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

TERRITORIALE ET FIÈRE DE L'ÊTRE

LA MNT, AU COEUR DE LA PROTECTION SOCIALE DES 1,8 MILLION D'AGENTS TERRITORIAUX

Chaque jour, ils font vivre les services publics locaux, pour le bénéfice de 65 millions de Français. C'est pourquoi la Mutuelle Nationale Territoriale est fière de les protéger avec des couvertures de qualité en santé et prévoyance, depuis maintenant 50 ans. Et pour longtemps encore !

50 ans au service des territoriaux
1964-2014

MNT
Les territoriaux solidaires

www.mnt.fr
facebook.com/mutuelleMNT

groupe istya mutuelles, vraiment

Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584